

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Installation des délégués de Sélestat
3. Procès-verbal de la séance du 22 juillet 2020
4. Election d'un Vice-Président
5. Débat d'orientation budgétaire
6. Création de poste – lutte anti-nuisance
7. Création de poste – lutte anti-nuisance
8. Création de poste – lutte anti-vectorielle
9. Services civiques
10. Présentation de la saison 2020
11. Divers

Délégués présents :

Beinheim : Jean-Louis Strasser, Marie-Christelle Menrath

C.C du Canton d'Erstein : Arnaud Husselstein (**Diebolsheim**)

C.C. du Pays Rhénan : Lorette Pihen (**Dalhunden**), Bernard Eichwald (suppléant **Drusenheim**), Rémy Wolff (**Fort-Louis**) ainsi que sa suppléante Astrid Cousantien qui ne prend pas part au vote, Bernadette Ries (**Forstfeld**), Gabriel Wolff (**Gambshheim**), Pénélope Salon (**Herrlisheim**), Sylvain Stumpf (**Kauffenheim**), Alain Kistner (**Kilstett**), Sébastien Kriloff (**Neuhaeusel**), Michel Lorentz (**Roeschwoog**) représenté par son suppléant Pierre Harnist après son départ à 19h40, Joseph Gress (suppléant **Rountzenheim-Auenheim**), Serge Felten (**Roppenheim**), Stéphane Wolff (suppléant **Sessenheim**), Clément Moebis (**Stattmatten**)

Lauterbourg : Jean-Michel Fetsch, Jean-Luc Stoltz (suppléant)

Mothern : Jean-Noël Ruck

Munchhausen : Yves Gabel, Simon Chaperot

Neewiller : Monique Lichteblau, Vincent Clauss

Niederlauterbach : Marie-Anne Deck, Chantal Bechtold

Rohrwiller : Robert Weiss, Laurent Sutter (suppléant)

Salmbach: Vincent Heilmann, Rémy Forster (suppléant)

Schaffhouse : Hamidou Abdoulaye, Olivier Eyermann (suppléant)

Scheibenhard : Fabienne Buhl, Jean-Michel Bourot

Sélestat : Marion Sengler, Eric Conrad

Seltz : Betty Holtzmann, Christophe Ebele

Wintzenbach : Patrice Bildstein, Julien Hellmann (suppléant)

1. Désignation du secrétaire de séance

Il convient de désigner un secrétaire de séance pour cette réunion du Comité Directeur du SLM67.

Il est proposé au Comité Directeur de désigner Madame Stéphanie FISCHER en qualité de secrétaire de séance.

Le Comité Directeur approuve la désignation de Madame Stéphanie FISCHER en tant que secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité par 40 voix pour

2. Installation des délégués de Sélestat

Lors de la séance d'installation du Comité Directeur, le 22 juillet 2020, la Ville de Sélestat n'avait pas encore désigné ses délégués appelés à siéger au Comité Directeur. Il convient de les installer :

Denis BARTHEL

Eric CONRAD

Marion SENGLER

Suppléante : Mathilde FISCHER

L'installation des membres de Sélestat est approuvée par le Comité Directeur.

Approuvé à l'unanimité par 40 voix pour

3. Procès-verbal de la séance du 22 juillet 2020

Le Président soumet le procès-verbal du 22 juillet 2020 au Comité Directeur.

Le Comité Directeur, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2020.

Approuvé à l'unanimité par 40 voix pour

4. Election d'un Vice-Président

Lors de la séance d'installation, un siège de Vice-Président a été laissé vacant. Il convient d'élire un Vice-Président pour compléter le bureau.

Le Président fait appel aux candidatures. Une seule candidature est enregistrée, celle de Monsieur Eric CONRAD, délégué titulaire de Sélestat.

Monsieur Michel Lorentz, délégué titulaire de Roeschwoog, demande si l'élection peut avoir lieu à main levée.

Monsieur le Président soumet cette proposition au vote : 39 voix pour et 1 voix contre (M. Abdoulaye, délégué titulaire de Schaffhouse) le vote du Vice-Président à main levée.

Monsieur Abdoulaye indique qu'il se soumet à la majorité, et le vote se fait donc à main levée.

Résultat du vote :

Eric CONRAD : 40 voix pour – 0 abstention – 0 voix contre

Monsieur Eric Conrad est élu 3^e Vice-Président du SLM67 à l'unanimité.

5. Débat d'orientation budgétaire

Vu la loi d'orientation n° 92/125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants, Monsieur le Président expose le bilan 2020 et les prévisions et orientations de l'exercice 2021.

Le Comité Directeur prend acte.

6. Création de poste

Vu l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant qu'il convient de renforcer les effectifs du service scientifique et technique en charge de la mise en œuvre des actions de démoustication et notamment pour des missions relatives à la cartographie des gîtes, il est proposé au Bureau du SLM 67 de :

- Valider la création d'un emploi permanent de technicien territorial 1^e échelon, pour une durée d'un an, renouvelable une fois, à temps complet 35/35e, à compter du 17 février 2021.
- Dire que cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique au grade de technicien, et justifiant de compétences dans le domaine de la cartographie.

- S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non-titulaire dans l'attente d'un recrutement statutaire, dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984.
- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de technicien. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021 du budget principal.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve la création d'un poste de technicien à temps plein à compter du 17 février 2021, sur le budget principal.

Approuvé à l'unanimité par 40 voix pour

Monsieur Lorentz quitte la séance, Monsieur Harnist le représente en tant que délégué suppléant de Roeschwoog.

7. Création de poste

Vu l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Considérant qu'il convient de renforcer les effectifs du service scientifique et technique en charge de la mise en œuvre de la démoustication, il est proposé au Comité Directeur de valider la création d'un poste de technicien territorial 1^e échelon, pour une durée d'un an, renouvelable une fois, à temps complet 35/35e, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ces emplois peuvent être pourvus par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique, au grade de technicien et justifiant de compétences dans le domaine de l'environnement. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de technicien.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, avec une rémunération correspondant au 1^e échelon du grade de technicien.

Les crédits seront à inscrire au budget principal.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve la création d'un poste de technicien à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2021, sur le budget principal.

Approuvé à l'unanimité par 40 voix pour

8. Création de poste

Considérant l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de ce dernier. Il appartient donc au comité-directeur de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de renforcer le service technique en charge de la lutte anti-vectorielle, il est proposé au Comité Directeur de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les crédits seront à inscrire au budget annexe lutte anti-vectorielle.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve la création d'un poste d'adjoint technique à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2021, sur le budget annexe lutte anti-vectorielle.

Approuvé à l'unanimité par 40 voix pour

9. Services civiques

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Code du Service National et notamment son titre 1er bis issu de la loi 2010-241 du 10 mars 2010,

VU Le décret 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Le service civique permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée, notamment au sein d'une collectivité territoriale.

Il est proposé de recourir à deux services civiques afin de mener des opérations de prévention et de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre, et d'autoriser Monsieur le Président à engager les démarches afférentes, notamment la demande d'agrément et la formalisation des contrats.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve le recours à deux services civiques et autorise Monsieur le Président à engager les démarches afférentes.

Approuvé à l'unanimité par 40 voix pour

10. Présentation de la saison 2020

Christelle BENDER, responsable scientifique et technique présente la saison 2020

Monsieur le Président clôture la séance à 20h15.

Suivent les signatures :

Commune	Noms des délégués	Signatures
BEINHEIM		
C.C. DU CANTON D'ERSTEIN/RHINAU		
C.C. DU CANTON D'ERSTEIN/DIEBOLSHEIM		
LAUTERBOURG		
MOTHERN		
MUNCHHAUSEN		
NEEWILLER		
NIEDERLAUTERBACH		
ROHRWILLER		
SALMBACH		
SCHAFFHOUSE		

Commune	Noms des délégués	Signatures
SCHEIBENHARD		
SELESTAT		
SELTZ		
WINTZENBACH		
C.C. PAYS RHENAN DALHUNDEN		
C.C. PAYS RHENAN DRUSENHEIM		
C.C. PAYS RHENAN FORT-LOUIS		
C.C. PAYS RHENAN FORSTFELD		
C.C. PAYS RHENAN GAMBSHEIM		
C.C. PAYS RHENAN HERRLISHEIM		
C.C. PAYS RHENAN KAUFFENHEIM		
C.C. PAYS RHENAN KILSTETT		
C.C. PAYS RHENAN LEUTENHEIM		
C.C. PAYS RHENAN NEUHAEUSEL		
C.C. PAYS RHENAN OFFENDORF		
C.C. PAYS RHENAN ROESCHWOOG		
C.C. PAYS RHENAN ROPPENHEIM		
C.C. PAYS RHENAN ROUNTZENHEIM-AUENHEIM		
C.C. PAYS RHENAN SESSENHEIM		
C.C. PAYS RHENAN SOUFFLENHEIM		
C.C. PAYS RHENAN STATTMATTEN		